

Domaine d'application

Bâtiments résidentiels existants de plus de 2 ans.
RGE REQUIS : attention les qualifications RGE évoluent au 01.01.2021.

Critères techniques

Dépose et remplacement d'une **chaudière (hors condensation) au fioul, au gaz ou au charbon**
 Efficacité énergétique saisonnière (hors dispositif de régulation)
 ≥ **111%** pour les PAC moyenne et haute température et
 ≥ **126%** pour les PAC basse température

Rappel de la chronologie du dossier

- 1/ Vous informez votre client de la prime (rôle actif et incitatif : mail avec une adresse mail valide ou cadre contribution papier)
- 2/ Le client accepte le devis (date et signature manuscrite)
- 3/ Les travaux sont réalisés, vous éditez la facture et faites signer en dernier lieu l'attestation sur l'honneur

Mentions sur les devis et facture

Vous indiquez les critères techniques suivants :

La dépose et le remplacement de l'ancienne chaudière gaz fioul ou charbon (hors condensation) si CDP

- La marque et le modèle de la pompe à chaleur
- Efficacité énergétique saisonnière (hors dispositif de régulation)
- La surface chauffée par la pompe installée – maison ou appartement

En cas de recours à un nouveau produit, merci de contacter votre chargé de clientèle en amont de la réalisation des chantiers pour vérifier l'éligibilité du produit et ses conditions d'utilisation.

Vous indiquez les mentions suivantes :

- Le nom et le prénom exact de votre client (un seul bénéficiaire possible, il est le seul signataire des documents.)
- L'adresse exacte des travaux (s'il s'agit d'une adresse sans n° de voie, merci de nous préciser les références cadastrales de l'habitation).
- La mention « Mise en place d'une pompe à chaleur Air/Eau ou Eau/Eau – basse/moyenne ou haute température »
- Indiquez l'intitulé et le montant de la prime sans abréviation : « Prime certificat d'économies d'énergie Coup de Pouce Chauffage Abokine » avec le montant associé.

En cas de recours à un sous-traitant, vous devez mentionner sa raison sociale et SIRET sur le devis et facture. Si c'est la 1ère fois que ce sous-traitant intervient, il nous faudrait également le contrat de sous-traitance.

Paiement de la prime – plusieurs options possibles

1. Vous déduisez la prime de la facture (en déduction du TTC) : sélectionnez l'option Paiement classique.
 2. Vous ne déduisez pas la prime de la facture : sélectionnez l'option « Abokine paie mon client »
- Le montant de la prime peut être bonifié sous conditions de ressources. Dans ce cas, l'ensemble des avis d'imposition rattachés à cette adresse doit être fourni à titre de justification.

Points d'attention

Le devis, le cadre contribution (si version papier) et l'attestation sur l'honneur doivent être datés et signés par votre client de façon manuscrite. En cas de contrôle, votre client doit être en possession de ses exemplaires papier.

Si l'installation comprend la pose de plusieurs PAC, une seule est valorisable au titre des CEE (surface totale chauffée prise en compte). Les opérations de chauffage ne sont pas cumulables entre elles pour un même client et une même adresse.

A noter, vous devez conserver 10 ans les originaux papiers des pièces justificatives composant le dossier CEE : cadre contribution si version papier, devis, facture et attestation sur l'honneur.

*Le client ne peut bénéficier d'une nouvelle prime pour la même opération et la même adresse **pendant 17 ans***

Je signale tout changement de situation auprès de mon chargé de clientèle Abokine : un déménagement, un changement de nom de ma société, une modification de mon SIRET, une qualification dans un autre domaine de travaux, etc.



Toutes les informations présentes sur ce document type doivent être mentionnées sur votre devis.

Nom de votre entreprise

Adresse
RGE n°
N° ass décennale

SIRET
N° de TVA intracom
N° ass RC

VOTRE LOGO

Devis n°

Date de devis :

Si l'adresse du chantier est différente de l'adresse de résidence, vous devez mentionner les 2 adresses.

Maître d'ouvrage

Prénom NOM
Adresse de résidence

Adresse du chantier

Sous traitant :

Raison sociale :
SIRET :

Si un sous-traitant réalise les travaux, mentionnez son SIRET et sa raison sociale.

Précisez le type de chauffage que vous remplacez.
-Mentionnez : de la chaudière hors condensation
-énergie de chauffage

Installation d'une pompe à chaleur AIR EAU – EAU EAU – basse/moyenne ou haute température

Mise en place d'une pompe à chaleur Air/Eau ou Eau/Eau

Dépose et remplacement d'une chaudière hors condensation au [Fioul ou Gaz ou Charbon]

Marque et modèle de la PAC installée :

Surface chauffée :

Efficacité énergétique saisonnière (≥ 111% ou ≥ 126%) :

Main d'Œuvre

p.u	Quantité	total ht
7000	1	7000
50	8	400

Prime Certificat d'Economies d'Energie Coup de Pouce Chauffage Abokine d'un montant de 4 000 €

Coup de Pouce (classique et précaire) : vous devez impérativement mentionner la prime de cette manière.

DEVIS :

Date d'acceptation :

Signature : bon pour accord

2 cas de figure pour le paiement de la prime en fonction de l'option sélectionnée :

PAIEMENT AU CLIENT PAR ABOKINE

TOTAL HT	7400 €
TVA 5.5%	407 €
Total TTC	7407 €
Reste à payer	7407 €

AVANCE DE LA PRIME PAR L'ARTISAN

TOTAL HT	7400 €
TVA 5.5%*	407 €
Total TTC	7407 €
PRIME CEE	-4000 €
Reste à payer	3407 €

A déduire obligatoirement du TTC

*Taux de TVA à titre indicatif, à vérifier avec votre comptable.



Toutes les informations présentes sur ce document type doivent être mentionnées sur votre facture.

Nom de votre entreprise

Adresse
RGE n°
N° ass décénale

SIRET
N° de TVA intracom
N° ass RC

VOTRE LOGO

Facture n°

Date de facture :

Si l'adresse du chantier est différente de l'adresse de résidence, vous devez mentionner les 2 adresses.

Maître d'ouvrage

Prénom NOM
Adresse de résidence

Adresse du chantier

Sous traitant :

Raison sociale :
SIRET :

Si un sous-traitant réalise les travaux, mentionnez son SIRET et sa raison sociale.

Précisez le type de chauffage que vous remplacez.

- Mentionnez :
- dépose de la chaudière
 - hors condensation
 - énergie de chauffage

Installation d'une pompe à chaleur **AIR EAU- EAU**
EAU – basse/moyenne ou haute température

	p.u	Quantité	total ht
Mise en place d'une pompe à chaleur Air/Eau ou Eau/Eau	7000	1	7000
Dépose et remplacement d'une chaudière hors condensation au [Fioul ou Gaz ou Charbon]			
Marque et modèle de la PAC installée :			
Surface chauffée :			
Efficacité énergétique saisonnière (≥ 111% ou ≥ 126%) :			
Main d'Œuvre	50	8	400
Prime Certificats d'Economies d'Énergie Coup de Pouce Chauffage Abokine d'un montant de 4 000 €			

Coup de Pouce (classique et précaire) : vous devez impérativement mentionner la prime de cette manière.

2 cas de figure pour le paiement de la prime en fonction de l'option sélectionnée :

PAIEMENT AU CLIENT PAR ABOKINE		AVANCE DE LA PRIME PAR L'ARTISAN	
TOTAL HT	7400	TOTAL HT	7400
TVA 5.5%	385,78	TVA 5.5%*	385,78
Total TTC	7014,22	Total TTC	7014,22
Reste à payer	7014,22	PRIME CEE	-4000
		Reste à payer	3407

A déduire obligatoirement du TTC

*Taux de TVA à titre indicatif, à vérifier avec votre comptable.